

## REGLEMENT DE CANTINE

### **Il a été décidé qu'un enfant serait sanctionné dans les cas suivants :**

- tape un camarade ou un adulte
- crache
- jette ou gaspille de la nourriture volontairement
- dit des gros mots entendus par un adulte
- ne reste pas assis à sa place durant le repas
- se met en danger sur trajet de la cantine ou met en danger autrui
- refuse de donner la main à un enfant ou un autre adulte.

**Chaque fois que le règlement n'est pas respecté, cela donne lieu à une réprimande ou à une fiche de réflexion(CF article 9 du règlement intérieur)**

Tous les avertissements sont donnés par la directrice qui tient compte de l'âge de l'enfant et de la gravité des faits.

**Fiche de réflexion 1 : notification aux parents, sanction à l'école.**

**Fiche de réflexion 2 : sanction à l'école et de la part des parents.**

**Fiche de réflexion 3 : exclusion pour deux repas**

**Fiche de réflexion 4 : exclusion pour quatre repas**

**Attention, si malgré ces mesures, l'attitude de l'enfant ne s'améliorait pas, il pourrait être amené à être exclu de la cantine pour l'année scolaire en cours.**

Un tutorat est également mis en place lors des trajets et des repas (aide des plus grands).

- J'ai pris connaissances du règlement de la cantine et m'engage à intervenir auprès de mon enfant dès le premier avertissement.
- Mon enfant connaît le règlement de la cantine car je l'ai lu avec lui et il « s'engage » à le respecter sinon il sera sanctionné.

Nom : .....

Signature(s) :